

CONSEIL MUNICIPAL du 27/11/12
COMPTE RENDU

1-Devenir de la maison du parc :

Suite à la dernière réunion, le Maire revient sur le devenir de la maison du parc où il avait été envisagé de la transformer en gîte. Or il s'avère que la gestion serait assez difficile pour une rentabilité incertaine considérant que ce gîte serait fermé plusieurs mois l'hiver avec le risque qu'il soit squatté. De ce fait, sachant qu'il y a plusieurs demandes, il vous est proposé de laisser cette habitation en location après quelques travaux de remise en état.

Le Conseil donne son accord et charge le Maire de faire les travaux nécessaires afin de relouer cette habitation le plus tôt possible.

2-Ouverture de la bibliothèque/poste le samedi :

Le Maire informe le Conseil de la proposition de la poste d'ouvrir notre agence le samedi matin et dans le même temps la bibliothèque, sachant que toutes les charges de Personnel seront supportées par la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de ne pas modifier, actuellement, les jours et heures d'ouverture de la poste mais d'ouvrir la bibliothèque quelques heures le samedi après une journée « portes ouvertes » dont la date sera arrêtée après l'inauguration fixée au 22 décembre.

3-Transfert lignes électriques (SDE) :

Le Maire rappelle la circulaire de Monsieur le Préfet demandant le transfert des réseaux d'électrification au SDE 76. Après renseignements pris, ce transfert avait déjà été effectué au Smerg. De ce fait, il conviendrait d'autoriser ce transfert de lignes électriques en qualité de membre du Smerg au profit du SDE 76.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré donne son accord.

4-Décisions modificatives :

- Travaux en régie/salaires (logements sociaux-budget principal)
Construction bibliothèque et annexe 22 semaines
Réhabilitation logements sociaux 18 semaines
- Ecritures d'amortissement : c/2041581 travaux inopinés Lépillier
1595 €, durée amortissement

Le Conseil après en avoir délibéré décide de modifier le budget comme suit :

BP :

<i>-chap. 040/023</i>	<i>18627</i>	<i>-chap.042/021</i>	<i>18627</i>
<i>-chap. 042</i>	<i>1595</i>	<i>-chap.023</i>	<i>1595</i>
<i>-chap. 012</i>	<i>16406</i>	<i>-chap.013 8800</i>	<i>-chap 75 7606</i>
<i>-chap. 16</i>	<i>2440</i>	<i>-chap.21</i>	<i>2440</i>
<i>LOG.SOC :</i>			
<i>-chap. 23/40</i>	<i>14793</i>	<i>-chap.021/042</i>	<i>14793</i>
<i>-chap.011/65</i>	<i>1000</i>	<i>-chap.022</i>	<i>-2000</i>

5-Confirmation du montant HT et TTC de l'acquisition à RFF des parcelles de la gare

Le Maire demande au Conseil de confirmer l'acquisition des parcelles de la gare cadastrées (1^{er} lot) section A N° 1047 & 1049 pour une superficie de 1122 M2 et (2^{ème} lot) section B N° 229 pour une superficie de 970 M2 et pour un montant Hors taxes (HT) de 6.500 € soit toutes taxes comprises (TTC) 7.774 €, sans les frais notariés et de géomètre qui seront supportés par la Commune.

Le Conseil confirme cette acquisition à 7.774 € TTC et la prise en charge des frais y afférents. La TVA sera récupérée dans le cadre du FCTVA.

6-Confirmation de l'acquisition des dernières parcelles de la sucrerie à l'EPFN :

Le Maire demande au Conseil de confirmer l'acquisition des dernières parcelles de la sucrerie et l'office notarial Auvray-Hazard et Lauriau pour passer l'acte.

Le Conseil confirme l'acquisition des dernières parcelles de la sucrerie et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces

7-Evolution du PLU :

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, l'augmentation de la population est estimée sur une dizaine d'années. Dans cette perspective, nous avons proposé aux divers services de l'état deux terrains communaux qui auraient pour conséquence sur cette période de s'orienter vers une démographie trop importante. De ce fait, il serait peut être préférable de s'en tenir à un seul terrain. Le Maire vous demande d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré maintient la proposition des deux sites dans l'attente de la réponse des services de l'état.

8-Personnel :

- Primes 2^{ème} semestre, Proposition d'attribuer le même montant, à chaque agent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose au Maire d'attribuer les primes du second semestre sur les mêmes bases que le premier semestre.

- Contrat Mme DUFORT, en arrêt de travail depuis septembre (opération de la main droite) Madame Dufort sur avis de son médecin traitant, ne souhaite pas renouveler son contrat. De ce fait, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de pôle emploi, un nouveau contrat.

Le Conseil confirme le non renouvellement du contrat de Madame Dufort et sollicite auprès de Pôle emploi un nouveau contrat.

- Contrat Bruno RECHER, Monsieur Christian Trémauville étant toujours en arrêt de travail, le Maire propose de renouveler son contrat pour une année.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de renouveler pour une année à 16H00 par semaine, le contrat en CDD de Monsieur Bruno RECHER, sous réserve qu'il modifie son comportement.

- Suppression 2 postes ATSEM 1^{ère} classe
- Création 2 postes ATSEM principal de 2^{ème} classe, Vu la conscience professionnelle des deux agents concernés (Madame Renault Chantal et Madame Deneuve Béatrice) Le Maire propose au Conseil de supprimer les deux postes d'atsem 1^{ère} classe et de créer deux postes d'atsem 2^{ème} classe qui seront attribués à ces deux agents.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord. Dans le même temps il souhaite régulariser la situation de Mme Renault actuellement ATSEM, en un grade correspondant à son emploi de secrétaire.

9-Questions diverses :

-Extension de l'éclairage public ; le Maire demande au Conseil de solliciter auprès du Smerg un chiffrage de l'extension et de déposer une demande de subvention.
Le Conseil donne son accord et charge le Maire de demander le chiffrage de cette extension.

- Versement d'une subvention aux magiciens de la nuit, montant 500 €.
Le Conseil vote l'attribution d'une subvention de 500 € aux magiciens de la nuit qui ont organisé un spectacle d'été sur le territoire de la Commune.

-Information concernant la création du Pôle métropolitain de l'estuaire de la seine.
Le Maire demande à Monsieur David, en qualité de délégué communautaire, de présenter à l'assemblée le projet de création d'un pôle métropolitain de l'estuaire (PME).
Après cet exposé, le Maire reprend la parole et informe le Conseil qu'une demande de modification des statuts de la CCCV sera déposée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 H 30